



MAIRIE DE MARSAT
10, rue du Coudet
63200 MARSAT
04.73.64.59.00

ATTENTION !!!

Marsadaires, les chenilles processionnaires représentent un **DANGER** pour vous et vos animaux.

Vous en avez dans votre jardin ? **C'est de votre RESPONSABILITE !!!**

En effet, par arrêté n°2016-07 du maire du 9 février 2016, vous êtes tenus de procéder à leur élimination. Voici quelques conseils pour ce faire :

- Supprimez les nids de soie à l'aide d'échenilloirs ou autre engin de coupe** par temps froid ou pluvieux et détruisez les cocons en les brûlant sur place avant de les jeter.
- Piégez les mâles** de juin à octobre, à l'aide de piège à phéromones
- Disposez des éco-pièges** qui récupèrent les chenilles en procession lors de leur descente des arbres
- Pulvérisez sur les nids du *basillus thurengensis***, un agent naturel et inoffensif pour les êtres humains. Ce produit est trouvable dans les magasins de jardinerie.

CES CHENILLES PROVOQUENT DE GRAVES REACTIONS ALLERGIQUES

- REACTIONS AU NIVEAU DES YEUX
- ROUGEURS ET DEMANGEAISONS SUR LA PEAU
- DIFFICULTES RESPIRATOIRES

NE PAS LES APPROCHER ET NE PAS LES TOUCHER
SANS SE MUNIR DE GANTS ET DE LUNETTES DE PROTECTION !!!